



été

2016

Programme
de formation

é d u c a t i o n
t e r r i t o i r e s





En 2016, Éducation & Territoires vous propose 33 formations. Parmi les nouveautés, trois formations qui ont en commun de durer une journée et d'avoir été conçue sous un angle pratique et opérationnel :

- **Le financement des établissements privés par les collectivités** qui permet de faire un point exhaustif sur les règles et les modalités de financement des établissements privés par les Départements et les Régions (page 13)
- **La gestion financière du service de restauration et d'hébergement : une nouvelle approche économique et budgétaire** propose un dispositif innovant de gestion du SRH (page 14)
- **Le statut de la fonction publique territoriale et la gestion des ATTEE** qui dresse un état des lieux du statut des ATTEE et des particularités liées à leur management (page 21)

Nous avons également complété notre offre en direction des Régions avec la formation « **Pour une politique régionale unifiée en faveur de la formation tout au long de la vie** » (page 29).

Conçue et animée par Christian Forestier, cette formation permet de mesurer les enjeux politiques et opérationnels liés à la mise en cohérence de l'ensemble de la politique régionale en faveur de l'éducation et de la formation.

Pour finir, deux formations proposées exclusivement en intra et qui s'adressent aux **agents territoriaux en poste dans les EPLE** :

- **Les ATTEE : des agents territoriaux au cœur des établissements**, formation conçue pour permettre aux ATTEE de prendre toute leur place au sein de la communauté éducative (page 24)
- **Intervenir en établissement pour la maintenance informatique** qui apporte aux agents de maintenance une connaissance fine du contexte institutionnel et du milieu singulier dans lequel ils opèrent (page 27)

Bonne lecture et au plaisir de vous accueillir en stage en 2016 !

été

Bases

Les compétences transférées aux collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation sont partagées entre la collectivité territoriale, l'autorité académique et l'EPL. Ce régime juridique particulier implique une action concertée des acteurs et une pleine maîtrise des dispositions juridiques de la part des collectivités.

- 7 Découverte du système éducatif NOUVEAU
- 7 Compétences et responsabilités des collectivités dans le champ de l'éducation NOUVEAU
- 8 Relations conventionnelles entre l'EPL et la collectivité : convention et contrat tripartite
- 8 Ouverture, fermeture et fusion d'EPL

Financement

Depuis le premier acte de la décentralisation, les Départements et les Régions ont une obligation de financement du fonctionnement des établissements d'enseignement publics et privés.

- 10 Le contrôle des actes budgétaires des EPL
- 10 Le contrôle des actes budgétaires des EPL - Perfectionnement & études de cas
- 11 L'analyse des comptes financiers des EPL
- 11 L'analyse des comptes financiers des EPL - Ratios et tableaux de bord
- 12 La dotation globale de fonctionnement des EPL
- 13 Le financement des établissements privés par les collectivités NOUVEAU
- 14 Gestion financière du service de restauration et d'hébergement NOUVEAU

Fonctionnement

Autorités organisatrices des missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique des EPL, les collectivités sont amenées à prendre des décisions qui s'imposent aux établissements scolaires (organisation générale des services, mode d'exploitation, tarification, passation des contrats et des marchés, etc.). Dans ce contexte, la qualité du dialogue entre collectivités et EPL s'avère déterminante.

- 16 Sectorisation scolaire & projection démographique NOUVEAU
- 17 Construire et rénover des bâtiments scolaires : enjeux et outils NOUVEAU
- 17 Les logements de fonction
- 18 L'utilisation des locaux et des équipements des EPL en dehors du temps scolaire
- 18 La maîtrise de l'énergie dans les EPL NOUVEAU
- 19 Mutualisation des achats des EPL
- 19 Le dialogue de gestion entre l'EPL et la collectivité NOUVEAU

Agents

Employeurs des ATTEE, les collectivités ont le souci d'améliorer les conditions statutaires et sociales des agents ainsi que leurs conditions de travail. Responsables des missions d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien des EPLE, elles ont également à cœur de maîtriser la qualité des services offerts aux établissements et tendent de plus en plus à formaliser leurs exigences et leurs engagements dans des référentiels d'emploi et de niveau de service.

- 21 Statut de la fonction publique territoriale et gestion des ATTEE
- 22 Carte des emplois et référentiels des niveaux de service
- 22 Organisation de la mission de l'entretien dans les collèges et les lycées
- 23 Management des ATTEE
- 23 Prévention et prise en charge des conflits **NOUVEAU**
- 24 Prévention des risques psycho-sociaux **EN INTRA**
- 24 Les ATTEE : des agents territoriaux au cœur des établissements **EN INTRA**

Numérique

Le numérique est devenu un enjeu central pour l'éducation. La responsabilité des équipements et de leur maintien en condition opérationnelle revient aux collectivités, toujours plus nombreuses à inscrire leur actions dans une politique globale en faveur du numérique des établissements d'enseignement.

- 26 Schéma directeur numérique des collèges et des lycées
- 27 Maintenance informatique des collèges et des lycées
- 27 Intervenir en établissement pour la maintenance informatique **EN INTRA**

Régions

Depuis 1983, le rôle des Régions dans le champ de l'éducation et de la formation ne cesse de s'élargir et de s'approfondir. Les prochaines étapes du mouvement de décentralisation en cours se poursuivent dans ce sens.

- 29 Pour une politique régionale unifiée en faveur de la formation tout au long de la vie **NOUVEAU**
- 30 Organiser et animer le service public régional de l'orientation
- 30 Piloter l'apprentissage en Région
- 31 Formations professionnelles au lycée : fonctionnement et financement
- 31 L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLEFPA
- 32 CONFÉRENCE-DÉBAT
- 33 CALENDRIER 2016
- 34 BULLETIN D'INSCRIPTION
- 35 INFORMATIONS PRATIQUES

Bases

Les compétences transférées aux collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation sont partagées entre la collectivité territoriale, l'autorité académique et l'EPL. Ce régime juridique particulier implique une action concertée des acteurs du système éducatif.

Les agents des Départements et des Régions en charge du fonctionnement des collèges et des lycées doivent être en mesure de parfaitement maîtriser les bases de ce régime juridique de compétences partagées sur lequel doit être fondée la coopération entre la collectivité, les établissements et les services académiques.

FORMATEURS

Thierry Arnaud, chef de service «Maîtrise d'ouvrage» au sein de la direction de la gestion patrimoniale du Conseil régional de Franche-Comté

François Chambrette, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Jean-Paul Martin, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable ; ex-cadre de la Caisse des dépôts

Jean-Charles Ringard, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche ; ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région Pays de la Loire

Bernard Toulemonde, professeur agrégé de droit ; inspecteur général honoraire ; ancien recteur d'académie ; ancien directeur de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale

EXPERT RÉFÉRENT



Bernard Toulemonde est la cheville ouvrière de ce cycle de formation.

Juriste réputé et expert reconnu du système éducatif français, il a occupé différents postes à responsabilité au sein de l'Éducation nationale : inspecteur général, recteur d'académies, directeur de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale.

Il a dirigé la rédaction de plusieurs ouvrages de référence (La Documentation française) et exerce une veille juridique permanente (Agence Éducation Formation)

Découverte du système éducatif

Objectifs

- Connaître le système éducatif dans ses missions, ses évolutions, ses structures et son fonctionnement
- Appréhender l'ensemble des responsabilités respectives de l'État, de l'EPLÉ et de la collectivité territoriale de rattachement

Programme

- L'évolution du système éducatif
- L'évolution de l'organisation territoriale
- Panorama des compétences des collectivités territoriales
- L'organisation générale de l'administration de l'éducation nationale
- L'organisation générale et le fonctionnement des EPLE
- Les relations de la collectivité avec les autorités académiques et les EPLE

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Vendredi 29 janvier 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 560 €

PUBLIC

Agents nouvellement nommés dans les directions en charge des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Bernard Toulemonde

EN BREF

Les agents nouvellement recrutés par les services en charge EPLE doivent bien connaître les acteurs qui y interviennent et leur organisation. En une journée, cette formation leur apporte les bases pour maîtriser les connaissances fondamentales relatives au fonctionnement du système éducatif en général et à celui des EPLE en particulier.

POINT FORT

Panorama complet sur le fonctionnement du système éducatif et son évolution

NOUVEAU

Compétences et responsabilités des collectivités dans le champ de l'éducation

Objectifs

- Appréhender l'ensemble des responsabilités actuelles des collectivités territoriales vis-à-vis des EPLE
- Apprécier le concept d'autonomie du point de vue juridique et pratique
- Différencier les responsabilités respectives de l'État, des collectivités territoriales et de l'EPLÉ
- Évaluer pour les différentes missions les marges de manœuvre dont disposent les collectivités

Programme

- Les compétences de planification
- La construction et le fonctionnement matériel des établissements
- Les missions de service public
- Le numérique
- Les logements de fonction
- Le budget : élaboration, vote et contrôle
- Le compte financier
- La gestion des ATTEE

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 7 et vendredi 8 avril 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Les agents des directions en charge des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Bernard Toulemonde

EN BREF

La formation détaille les compétences des collectivités dans le champ de l'éducation et présente les bases juridiques permettant de mesurer l'étendue des marges de manœuvre dont dispose les Départements et les Régions et les limites de l'autonomie revendiquée par les EPLE.

POINT FORT

Éclairage juridique illustré par de nombreux exemples

Relations conventionnelles entre l'EPLÉ et la collectivité : convention et contrat tripartite

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique qui sous-tend l'élaboration de la convention collectivité/EPLÉ et du contrat tripartite
- Maîtriser les procédures juridiques de passation de la convention et du contrat
- Définir les contenus de la convention et du contrat tripartite, relatifs aux compétences des collectivités

Programme

- Actualités et enjeux : les différents types de conventionnement et leur articulation
- Cadre juridique
- Contenus : présentation et analyse comparée des pratiques des collectivités
- État des lieux et perspectives

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation

FORMATEUR RÉFÉRENT Bernard Toulemonde

EN BREF

Les EPLÉ sont liés à la collectivité territoriale par une convention et aux autorités académiques par un contrat d'objectifs. La loi de refondation de l'École de la République (2013) a rendu possible la mise en place d'un contrat tripartite qui fixe de manière pluriannuelle les responsabilités et les obligations de chacun. La formation, à la fois juridique et pratique, offre un éclairage complet sur les relations conventionnelles qui lient les EPLÉ à leur collectivité de rattachement.

POINT FORT

Témoignage et présentation de documents authentiques

Ouverture, fermeture et fusion d'EPLÉ

Objectifs

- Maîtriser les composantes techniques des étapes de chaque procédure
- Différencier les responsabilités de l'autorité académique et de la collectivité de rattachement

Programme

- Cadre juridique
- Révision de la carte scolaire : rôle de l'autorité académique et rôle de la collectivité
- Ouverture d'un EPLÉ : engagement de la procédure, construction de l'EPLÉ et responsabilité de la collectivité, mise en service (affectation des personnels enseignants, administratifs et techniques, dotations en biens mobiliers)
- Fermeture d'un EPLÉ : engagement de la procédure, gestion budgétaire et comptable, dévolution des biens, reclassement des personnels
- Fusion d'EPLÉ : engagement de la procédure, gestion budgétaire et comptable, dévolution des biens, reclassement des personnels

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 22 novembre 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 560 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation en charge de l'ouverture, de la fusion ou de la fermeture d'EPLÉ

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Paul Martin

EN BREF

Confrontées aux évolutions démographiques de leur territoire, les collectivités peuvent être amenées à ouvrir, fermer ou fusionner des EPLÉ. Au contraire des établissements publics nationaux pour lesquels les procédures sont formalisées, les procédures pour les EPLÉ sont plus floues. La formation fournit aux agents en charge de ces dossiers un guide pratique pour chacune des procédures.

POINT FORT

Remise de fiches de synthèse détaillant les étapes de chaque procédure. Témoignage d'une Région

Financement

Depuis le premier acte de la décentralisation, les Départements et les Régions ont une obligation de financement du fonctionnement des établissements publics d'enseignement, dans le cadre d'un régime juridique dit de compétences partagées.

Les documents budgétaires et financiers, que les collectivités reçoivent et rendent exécutoires, retracent l'utilisation des moyens financiers alloués à chaque établissement. Il revient à la collectivité de contrôler ces documents en s'assurant qu'ils traduisent fidèlement les instructions données et de les analyser pour en tirer des indicateurs pertinents pour apprécier la santé financière des EPLE.

FORMATEURS

Laure Audeguy, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Ferdinand Bellengier, chef d'établissement privé, auteur de l'ouvrage *Le chef d'établissement privé et l'État*

François Chambrette, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Marie-Dolorès Cornillon, conseillère d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire-comptable d'EPL

Marc Loubet, conseiller d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire-comptable d'EPL

Francine Rossignol, ex-attachée principale d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

Bernard Toulemonde, professeur agrégé de droit ; inspecteur général honoraire ; ancien recteur d'académie ; ancien directeur de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale

Florence Zimmerlin, chef du service « fonctionnement des lycées, vie lycéenne et moyens TOS » du Conseil régional d'Alsace

RÉFÉRENCES



- Calcul de la dotation universelle de fonctionnement sur la base de critères objectifs
- Harmonisation des tarifs de restauration
- Mise en place d'un dispositif de gestion des services de restauration des collèves
- Audit de la situation financière d'établissements
- Calcul des forfaits d'externat des établissements d'enseignement privés
- Campagne de contrôle des budgets et transfert de compétences aux agents de la collectivité

NOUVEAUTÉ

Les collectivités territoriales sont tenues de participer aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes des EPLE. Or recenser avec précision les dépenses éligibles s'avère être un exercice complexe et exigeant.

Animée par Bernard Toulemonde et Ferdinand Bellengier, la formation « **Le financement des établissements privés par les collectivités** » permet en une journée de faire un point exhaustif sur les règles de financement des établissements privés par les Départements et les Régions.

Le contrôle des actes budgétaires des EPLE

Objectifs

- S'approprier les concepts et le vocabulaire de base en matière de finances publiques
- Formaliser les instructions de la collectivité territoriale dans le cadre de l'autonomie financière des EPLE
- Maîtriser les procédures de vote et d'arrêt du budget
- Comprendre le processus d'élaboration et d'exécution du budget
- Identifier les points sur lesquels doit porter le contrôle
- Engager un dialogue de gestion avec les EPLE

Programme

- Principes fondamentaux : actes de l'EPLE, acteurs de la gestion financière de l'EPLE et autorités de tutelle
- Présentation générale du budget d'un EPLE
- Élaboration du budget : services généraux, services spéciaux, deuxième section
- Vote du budget et calendrier de transmission des actes
- Contrôle du budget : pièces, recettes et dépenses, équilibres budgétaires, instructions de la collectivité
- Arrêt du budget : accord, règlement conjoint, saisine de la Chambre régionale des comptes
- Étapes de l'exécution budgétaire et décisions budgétaires modificatives

LIEU Paris

DURÉE 4 jours (2+2)

DATES Jeudis et vendredis
29 - 30 septembre et 13 - 14 octobre 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1620 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés du contrôle des actes budgétaires des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Laure Audeguy

EN BREF

L'acte budgétaire d'un EPLE est à la fois un élément de traduction de la politique financière de la collectivité et un outil de mise en œuvre du projet d'établissement. Sa cohérence, sa sincérité, son exactitude et sa fidélité à la convention de partenariat sont donc essentielles. La formation donne aux agents les moyens de contrôler efficacement les documents budgétaires.

POINT FORT

Méthode de contrôle. Études de cas et exercices à partir de documents authentiques

Le contrôle des actes budgétaires des EPLE

Perfectionnement et études de cas

Objectifs

- Approfondir les connaissances budgétaires
- S'entraîner à contrôler des budgets dont la lecture est exigeante
- Enrichir ses méthodes de contrôle par l'échange de pratiques

Programme

- Excédent de la section de fonctionnement
- Prélèvement sur fonds de roulement
- Amortissements et provisions
- CAF/IAF et résultat
- Dépenses obligatoires
- Opérations en capital

POINT FORT

Exercices pratiques, en petits groupes, à partir de cas complexes

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 6 décembre 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 560 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés du contrôle des actes budgétaires des EPLE et ayant suivi le stage *Le contrôle des actes budgétaires des EPLE* (voir ci-dessus)

FORMATEUR RÉFÉRENT Laure Audeguy

EN BREF

Ce stage, que nous proposons pendant la période de contrôle des budgets, s'adresse aux agents ayant déjà pratiqué le contrôle et qui souhaitent s'exercer à partir de cas complexes et représentatifs des difficultés auxquelles ils pourront être confrontés dans le cadre du contrôle des budgets des EPLE de leur territoire. Le stage vise à la fois à actualiser leurs connaissances et à approfondir leurs méthodes de contrôle.



L'analyse des comptes financiers des EPLE

Objectifs

- Comprendre les mécanismes qui permettent d'apprécier la situation financière des EPLE
- Exercer une lecture pertinente des charges et des produits
- Décrypter une balance
- Interpréter le résultat
- Vérifier l'exactitude du montant du fonds de roulement
- Identifier les informations nécessaires à l'ajustement des dotations
- Apprécier les demandes complémentaires des EPLE

Programme

- Présentation du compte financier des EPLE : objectifs, calendrier et procédure
- Principes de la comptabilité
- Élaboration du compte financier : écritures de fin d'exercice, résultat, bilan et fonds de roulement
- Analyse du compte financier : tableau de bord, indicateurs, utilisation des données du compte financier

POINT FORT

Méthode pour l'analyse. Analyse détaillée d'un compte financier authentique

LIEU Paris

DURÉE 4 jours (2+2)

DATES Jeudis et vendredis
10 - 11 mars et 31 mars - 1^{er} avril 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1620 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés de l'analyse des comptes financiers des EPLE et ayant suivi la formation *Le contrôle des actes budgétaires des EPLE* (voir ci-contre)

FORMATEUR RÉFÉRENT Laure Audeguy

EN BREF

Les comptes financiers des EPLE sont des sources d'informations essentielles pour les collectivités. Ces documents doivent retracer une gestion conforme aux règles du droit administratif, budgétaire et financier et aux instructions de la collectivité. La formation donne les moyens d'analyser les comptes financiers afin de conduire un dialogue de gestion constructif avec les EPLE qui permette de répondre à leurs besoins réels.

L'analyse des comptes financiers des EPLE

Ratios et tableaux de bord



Objectifs

- Mesurer les enjeux liés à la mise en place de ratios et tableaux de bord de suivi des finances des EPLE
- Identifier les sources de données pertinentes et appréhender les opportunités et les limites de leur exploitation
- Maîtriser une approche méthodologique et disposer d'outils pour concevoir des ratios et des tableaux de bord

Programme

- Sources de données pour l'analyse financière : comptes financiers, situation des dépenses et des recettes par services et par comptes, etc.
- L'interprétation des données et ses limites
- Principes généraux de l'élaboration de ratios
- Présentation des ratios et tableaux de bord d'une collectivité
- Mises en situation

POINT FORT

Témoignage d'une collectivité, présentation de tableaux de bord et mises en situation

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Jeudi 12 mai 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 560 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés de l'analyse des comptes financiers des EPLE et ayant suivi le stage *L'analyse des comptes financiers des EPLE* (voir ci-dessus)

FORMATEUR RÉFÉRENT Laure Audeguy

EN BREF

Les tableaux de bord utilisés par la collectivité peuvent avoir des finalités multiples : pilotage des moyens alloués par la collectivité, repérage des établissements en difficulté ou en situation particulière, information des élus présents aux conseils d'administration des EPLE, support du dialogue de gestion avec les établissements, etc. La formation s'adresse aux agents aguerris qui souhaitent mettre en place ou actualiser des tableaux de bord synthétisant l'état des finances des EPLE.

La dotation globale de fonctionnement des EPLE

Objectifs

- Mesurer les enjeux liés à la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Comprendre les principes généraux, juridiques et techniques, présidant au calcul de la DGF
- Savoir analyser de façon critique la grille actuelle de calcul de la dotation de la collectivité
- Mettre en place des mesures d'amélioration des procédures et des modalités de calcul
- Élaborer un plan de concertation et de communication en direction des EPLE

Programme

- Fondements juridiques : dotation globale et subventions spécifiques
- État des lieux des pratiques des collectivités
- Principes et critères de calcul de la DGF
 - Part élève : dépenses liées aux effectifs
 - Part patrimoine : dépenses liées aux caractéristiques physiques du bâtiment
- Modalités de calcul de la part élève :
 - Prise en compte de l'effet d'échelle
 - Prise en compte des filières d'enseignement
- Modalités de calcul de la part patrimoine :
 - Prévisionnel des consommations de viabilisation et des dépenses d'entretien et de contrats
 - Détermination de coefficients correcteurs prenant en compte l'augmentation des prix de l'énergie
- DGF et financement du service de restauration et d'hébergement
- DGF et besoin en fonds de roulement
- Convention et préconisations
- Suivi de la situation financière des EPLE : indicateurs et tableau de bord

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 10 et vendredi 11 mars 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'outil de calcul de la DGF

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

En période de contrainte budgétaire, les collectivités doivent impérativement maîtriser les procédures d'attribution des moyens financiers alloués aux EPLE dans le cadre de leur autonomie de fonctionnement. L'objectif est double : maîtriser la dépense globale et garantir l'équité de traitement des EPLE. La formation présente les méthodes et les outils permettant de calculer la dotation globale de fonctionnement en respectant ces principes, c'est-à-dire en dotant les établissements selon des critères objectifs et vérifiables, liés à leurs besoins et à leurs caractéristiques.

POINT FORT

Présentation et analyse comparée de pratiques de collectivités, élaboration d'un outil de calcul de la DGF (modèle Excel)

ADAPTABLE EN INTRA

Départements de l'Aveyron et des Hautes-Pyrénées - 2015

Accompagnement à la révision des règles de calcul de la DGF et des forfaits d'externat

Le financement des établissements privés par les collectivités

Objectifs

- Connaître le cadre juridique et la jurisprudence
- Différencier les financements obligatoires des financements facultatifs
- Identifier les dépenses éligibles pour le calcul des forfaits d'externat

Programme

- Les financements obligatoires : les forfaits d'externat
 - Les principes
 - Le forfait « matériel »
 - Le forfait « personnels »
 - Modalités de versement et de contrôle d'utilisation des forfaits
- Les financements à caractère facultatif : les subventions de fonctionnement et d'investissement
 - Financement des équipements informatiques pédagogiques
 - Garanties d'emprunt
 - Subventions loi Falloux et loi Astier
 - Aides facultatives aux élèves

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 24 mai 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 560 €

PUBLIC

Les agents des directions de l'éducation en charge des établissements d'enseignement privés

FORMATEUR RÉFÉRENT Bernard Toulemonde

EN BREF

Les collectivités territoriales sont tenues de participer aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes des EPLE. À ce titre, le code de l'éducation stipule qu'elles se doivent de recenser avec précision les dépenses éligibles, exercice complexe et exigeant. La formation permet en une journée de faire un point exhaustif sur le financement des établissements privés par les Départements et les Régions.

POINT FORT

Cadrage juridique et jurisprudence complète. Illustration avec des exemples détaillés

Gestion financière du service de restauration et d'hébergement

Une nouvelle approche économique et budgétaire

Objectifs

- Comprendre les faiblesses des règles de gestion héritées de l'État
- Mettre en place des règles de gestion qui garantissent davantage la qualité du service et la maîtrise des dépenses
- Mesurer l'impact de la refonte des règles de gestion
- Savoir conduire le dialogue avec les équipes de direction des établissements

Programme

- Les pratiques héritées de l'État
 - Principes et évolutions depuis le transfert de compétences (2004)
 - Analyse critique : une gestion de type administratif
 - Conséquences sur la gestion, la qualité des repas et la maîtrise du service par la collectivité
- Proposition de règles nouvelles
 - Le principe d'égalité, l'harmonisation des tarifs et des règles de gestion
 - Des tarifications étudiées
 - Un coût de l'assiette prioritaire
 - Une évaluation réaliste des charges de fonctionnement
 - Un reversement résiduel à la collectivité (variable d'ajustement)
- Conséquences de la refonte des règles de gestion
 - Responsabilisation accrue de la collectivité dans la gestion du service de restauration
 - Fonds de roulement du SRH et de l'EPL
 - Service spécial vs budget annexe
 - Calcul de la dotation globale de fonctionnement
 - Calcul du forfait d'externat
- Mise en œuvre
 - Concertation avec les équipes de direction des EPLE (groupes de travail)
 - Les objections auxquelles il faut savoir répondre
 - Calendrier d'application

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 5 avril 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 560 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation en charge de la restauration scolaire et de la dotation globale de fonctionnement

FORMATEUR RÉFÉRENT François Chambrette

EN BREF

Depuis 2004, les Départements et les Régions sont responsables de l'exploitation du service de restauration et d'hébergement des EPLE. Les collectivités se sont depuis saisies de cette compétence en harmonisant les tarifs, en établissant le règlement du service, parfois en réorganisant les modes de production et en mutualisant l'approvisionnement. Cependant, pour la gestion financière du service, elles continuent le plus souvent d'appliquer les règles établies par l'État (transfert du SRH au SG, prélèvement ex-FARPI, FCSH, etc.). Une approche plus rigoureuse, fondée sur l'analyse des charges, peut être mise en place.

POINT FORT

Méthode complète illustrée par des exemples concrets

Fonctionnement

La loi du 13 août 2004 a confié aux collectivités les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique des EPLE. Devenues juridiquement autorités organisatrices de ces services publics, les collectivités sont amenées à prendre des décisions qui s'imposent aux établissements scolaires : organisation générale de la mission, mode d'exploitation du service, tarification, passation des contrats et des marchés.

Les besoins de concertation entre les collectivités et les établissements s'en trouvent renforcés et les collectivités s'engagent toujours davantage dans un dialogue avec les EPLE, notamment sur les moyens qu'elles leur allouent.

FORMATEURS

Michel Biedinger, directeur de l'éducation du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Jacques Bonneau, directeur associé de TMO Régions, en charge de la démographie, de la cartographie, de l'open data et des traitements statistiques

Marie-Dolorès Cornillon, conseillère d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire-comptable d'EPL

Jean-Paul Martin, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable ; ex-cadre de la Caisse des dépôts

Patricia Prochasson, directrice de l'éducation, des sports et de la vie associative du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Pascal Ribaud, ancien directeur en charge de l'éducation dans plusieurs Départements (Seine-Saint-Denis, Oise, Seine-et-Marne)

Véronique Richalet, responsable du service « Ressources & Développement » de la direction de l'immobilier des lycées du Conseil régional de Rhône-Alpes

Jean-Charles Ringard, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche ; ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région Pays de la Loire

Alexandre Rubio, responsable du contrat « fluides » et chef de projet « mission restauration » à la direction des collèges du Conseil départemental de la Gironde

Bernard Toulemonde, professeur agrégé de droit ; inspecteur général honoraire ; ancien recteur d'académie ; ancien directeur de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale

Romain Thévenet, designer, cofondateur de la 27e Région, associé dans le collectif Design-Territoire-Alternatives et salarié entrepreneur au sein de la coopérative Oxalis

RÉFÉRENCES



- Détermination du coût d'un repas
- Modalités de fixation des tarifs de restauration
- Règles budgétaires et optimisation de la gestion du service de restauration et d'hébergement (SRH)

ét

L'expertise juridique de nos formateurs est également sollicitée pour des questions liées à la gestion et à l'attribution des logements de fonction à travers le service de questions/réponses que nous mettons à la disposition de nos stagiaires (voir page 35).

PARTENAIRE



TMO Régions
www.tmoregions.fr

NOUVEAUTÉS

Trois nouvelles formations de 2 jours sur des sujets cruciaux pour les collectivités :

- **Sectorisation scolaire & projection démographique : apports théoriques et techniques** (février) – Page 16
- **Construire et rénover des bâtiments scolaires : enjeux et outils** (avril) – Page 17
- **La maîtrise de l'énergie dans les EPLE** (mai) – Page 18

Sectorisation scolaire & projection démographique

Apports théoriques et techniques

Objectifs

- Mesurer les différents enjeux liés à la sectorisation
- Identifier les données utiles et les limites de leur exploitation
- Évaluer les capacités d'accueil des EPLE
- Comprendre les techniques de projection démographique et de sectorisation
- Disposer des connaissances pour concevoir un dispositif de sectorisation robuste

Programme

- Cadre général :
 - Cadre juridique et réglementaire
 - Enjeux : mixité sociale, taux d'occupation, gestion du parc immobilier, etc.
 - Calendrier de travail
- Études de cas - Département d'Indre-et-Loire :
 - Collège saturé
 - Collège avec un fort défaut de mixité sociale
 - Collège avec un effectif en baisse et un entre-soi recherché par les familles
- Sectorisation - Technique simple
 - Une source de données : la base des adresses
 - Un outil de traitement : Excel
- Mesurer la capacité d'accueil d'un établissement
 - Apports théoriques
 - Méthode et étude de cas
- Mesurer la mixité sociale
 - Apports théoriques
 - Méthode de calcul
- Projections démographiques
 - Apports et limites
 - Zonages
 - Techniques : vieillissement, Omphale (INSEE), estimation des constructions
 - Élaboration de scénarios
- Sectorisation - Techniques optimales
 - Agrégation de la base des adresses pour les traitements sous Excel
 - Prise en compte des projections démographiques
 - Recours au système d'information géographique

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 4 et vendredi 5 février 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des Départements en charge de la sectorisation des EPLE, agents des Régions en charge de la carte des formations et agents des Départements et des Régions en charge de la prospective et de l'aménagement du territoire

FORMATEUR RÉFÉRENT Pascal Ribaud

EN BREF

Depuis la loi du 13 août 2004, la sectorisation des collèges relève des Départements et la redéfinition des aires de recrutement des collèges revêt pour les Conseils départementaux des enjeux multiples et cruciaux d'ordre économique, social, politique, urbanistique, etc.

La sectorisation est un levier d'action puissant pour la collectivité mais il s'agit aussi d'un dossier sensible et complexe à porter pour les services.

La sectorisation est par ailleurs un dossier complexe sur le plan technique. Elle oblige à traiter des données nombreuses et composites : capacités d'accueil des collèges, données démographiques, organisation des transports publics, projets de construction, de démolition, etc.

POINT FORT

Témoignage et études de cas

Construire et rénover des bâtiments scolaires : enjeux et outils

Objectifs

- Appréhender les principaux enjeux liés à la construction et à la rénovation des bâtiments scolaires
- En déduire les conséquences sur les plans politiques, économiques et techniques
- Mettre en cohérence les projets de construction et de rénovation avec la politique de la collectivité en matière de financement et d'équipement des EPLE, et de gestion des ATTEE

Programme

- Compétences des collectivités et réglementation
- Enjeux fondamentaux
- Évolution du cadre pédagogique et éducatif et des conditions d'enseignement et de formation
- Associer les usagers à la conception des projets
- Fonctions d'un établissement à prendre en compte dans la conception d'un cahier des charges de programmation
- Témoignages d'un Département et d'une Région
- Élaboration de fiches outils

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 7 et vendredi 8 avril 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et du patrimoine

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard
EN BREF

Construire, rénover, entretenir et équiper les bâtiments scolaires relève pour les collectivités du respect d'une obligation réglementaire. Mais les projets de construction et de rénovation relèvent aussi, de choix politiques permettant d'affirmer les orientations de la collectivité en matière d'éducation, de réussite des élèves, de gestion durable du patrimoine et d'amélioration des conditions de travail des personnels en poste dans les établissements.

POINT FORT

Témoignages et analyse de pratiques

Les logements de fonction

Objectifs

- Connaître la définition des différents types de concessions de logement et le régime juridique applicable à chacun d'eux
- Distinguer les régimes applicables aux agents de l'État et aux agents de la collectivité au sein des EPLE
- Définir les contreparties imposées aux bénéficiaires des concessions de logement
- Prévenir les contentieux par des titres d'occupation complets

Programme

- Principes généraux
- Régime juridique des modalités d'occupation
- Perte du logement de fonction
- Procédure d'expulsion

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation chargés de la gestion des logements de fonction des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Bernard Toulemonde

EN BREF

La formation présente les fondements juridiques indispensables à une gestion rigoureuse des logements de fonction des personnels de l'État et des personnels territoriaux.

POINT FORT

État complet des textes de la jurisprudence et de la pratique

L'utilisation des locaux et des équipements des EPLE en dehors du temps scolaire

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique des pratiques de mise à disposition des équipements et des locaux des EPLE en dehors du temps scolaire
- Différencier les responsabilités de la collectivité, de l'EPLE et de la structure bénéficiaire
- Être en mesure de proposer aux EPLE une convention type

Programme

- L'EPLE, acteur de la vie du territoire : enjeux et pratiques
- Cadre juridique des pratiques de mise à disposition
- Pilotage politique et mise en œuvre de la démarche
- Écueils à éviter
- Convention-type entre l'EPLE et la structure bénéficiaire : nature des activités, personnels mobilisés, contributions financières, sécurité et assurances, etc.

POINT FORT

Point complet sur le cadre juridique, témoignage d'un Département avancé et remise d'une convention-type

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATES ■ Mardi 22 mars 2016
■ Mardi 27 septembre 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 560 €

PUBLIC

Les agents des directions en charge de l'éducation et du patrimoine

FORMATEUR RÉFÉRENT Bernard Toulemonde

EN BREF

Les Départements et les Régions sont soucieux d'optimiser leurs investissements dans le fonctionnement et l'équipement des EPLE et de les mettre au service d'une dynamique de territoire. Ils sont ainsi de plus en plus nombreux à inciter les EPLE à ouvrir l'accès à leurs installations (gymnase, réfectoire, CDI, salles informatiques, etc.) à d'autres acteurs locaux (écoles, maisons de retraite, associations, etc.), notamment en dehors du temps scolaire.

La formation présente le cadre juridique qui s'applique à ces pratiques et les clauses des conventions à passer.

NOUVEAU

La maîtrise de l'énergie dans les EPLE

Objectifs

- Connaître les méthodes et les dispositifs techniques de gestion patrimoniale et d'analyse des consommations
- Maîtriser les principes de calcul prévisionnel des dépenses de chauffage
- Savoir identifier les pistes d'économie d'énergie, mettre en place un plan d'actions et des indicateurs de suivi
- Comprendre les principes d'une gestion durable du service de restauration
- Maîtriser les bases juridiques et techniques pour la passation de marchés centralisés d'achat de fluides
- Savoir encourager et soutenir les établissements dans leurs actions éducatives et citoyennes en faveur des économies d'énergie

Programme

- Principe de calcul prévisionnel des consommations pour le calcul de la dépense pour fluides et énergies
- Élaboration d'un plan de maîtrise de l'énergie
- Constitution d'un marché global d'achats d'énergie et de contrats d'exploitation pour le chauffage
- Mise en œuvre d'une gestion globalisée du patrimoine des EPLE
- Mise en œuvre d'une approche durable de la gestion du service de restauration des EPLE
- Programmes éducatifs

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 26 et vendredi 27 mai 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des services en charge du patrimoine et du fonctionnement des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Véronique Richalet

EN BREF

La maîtrise des dépenses énergétiques est devenue un impératif prioritaire pour la gestion des équipements publics. Les établissements d'enseignement sont concernés par cette question de multiples façons : rationalisation des procédures d'achat de fluides, contrôle des consommations, éducation aux comportements éco-responsables, etc. Tous ces sujets sont traités dans la formation, notamment à travers des exemples de pratiques mises en place dans des collectivités parmi les plus avancées dans le domaine.

POINT FORT

Présentation de dispositifs et mesure de leur efficacité économique

Mutualisation des achats des EPLE

Objectifs

- Concilier le principe de libre administration des collectivités et le principe d'autonomie administrative et financière reconnu aux EPLE
- Identifier les différents outils de la commande publique et l'intérêt de chacun d'eux
- Connaître les possibilités de mutualisation des achats offertes aux collectivités dans le cadre de leurs compétences
- Assurer la sécurité juridique entre collectivités de niveaux différents
- Exercer une mission de conseil auprès des EPLE

Programme

- Rappel des principes généraux de la commande publique
- Commandes publiques et compétences des collectivités territoriales
- Centralisation des achats par la collectivité
- Groupements de commandes et groupements de commandes intégrés
- Témoignage de praticiens : objectifs, stratégie mise en place, difficultés rencontrées, résultats obtenus

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des directions chargées des commandes et des marchés publics

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Paul Martin

EN BREF

Les différentes procédures de commande publique constituent autant d'outils susceptibles d'optimiser la gestion des fonds publics. Elles permettent d'assurer la sécurité juridique des approvisionnements et de définir des stratégies globales et territoriales, afin de réaliser des économies substantielles. La formation analyse plusieurs jurisprudences importantes et s'attache à éclairer les différentes options et stratégies possibles.

POINT FORT

Témoignages d'un coordonnateur de groupement de commandes et de responsables de collectivités

Le dialogue de gestion entre l'EPLE et la collectivité

Objectifs

- Maîtriser le cadre général du dialogue de gestion entre la collectivité territoriale et l'EPLE : objectifs, moyens, modalités de pilotage et de mise en œuvre
- Être en mesure de conduire le dialogue de gestion avec un EPLE
- Inscrire durablement le dialogue de gestion avec les EPLE dans le fonctionnement de la collectivité

Programme

- Place du dialogue de gestion dans le pilotage de la politique éducative de la collectivité
- Présentation de différentes approches du dialogue
- Périmètre du dialogue de gestion :
 - Convention et contrat tripartite
 - Dotation globale de fonctionnement et subventions complémentaires
 - Moyens humains
 - Patrimoine et équipements
 - Etc.
- Calendrier et procédures de mise en œuvre
- Témoignage d'une collectivité conduisant depuis plusieurs années un dialogue de gestion avec les EPLE

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 9 et vendredi 10 juin 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

La mise en place d'un dialogue de gestion permet un pilotage et une gestion concertée des politiques éducatives et s'inscrit dans la logique de performance engagée par la LOLF, reprise dans la RCBC. La formation fournit aux participants une méthode pour faire du dialogue de gestion un véritable outil de concertation et de négociation avec les EPLE.

POINT FORT

Témoignage et retour d'expérience

Agents

Le transfert aux collectivités des missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique s'est accompagné d'un transfert des personnels qui assuraient ces missions avant 2004. Un nouveau cadre d'emploi a été créé : les ATTEE, dont les statuts et les missions ont été définis par l'État.

Employeur des ATTEE, la collectivité doit mettre à disposition des EPLE les moyens nécessaires pour l'accomplissement des missions transférées. Elle doit notamment assurer le recrutement et la gestion des agents, placés sous une double autorité : l'autorité hiérarchique de la collectivité qui définit le cadre général de leur emploi, et l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement qui encadre et organise le travail au sein de l'EPLE.

FORMATEURS

Saïd Arezki, consultant spécialisé dans les démarches de gestion des compétences et de prévention des risques psycho-sociaux

Alain Armetta, consultant spécialisé dans l'hygiène des équipements collectifs, chargé de mission « entretien de EPLE » pour un Département

Marie-Agnès Bonnefoy, consultante spécialisée dans la prévention de l'absentéisme et des risques psycho-sociaux

Vladimir Fuzellier, consultant spécialisé dans la gestion et le management des ressources humaines

Françoise Gicquel, ex-provisoire dans des établissements aux caractéristiques diverses (lycées technologiques et généraux, lycées professionnels, cités scolaires, avec des annexes médicales et des GRETA)

Jean-François Lemmet, consultant et formateur spécialisé dans la gestion des ressources humaines ; ancien directeur général adjoint d'un Conseil départemental chargé des ressources humaines et de la modernisation ; président de l'association nationale des directeurs des ressources humaines des territoires (2009 à 2013)

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

RÉFÉRENCES



- Définition et mise en œuvre d'une grille de répartition des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement
- Formations en intra visant à renforcer la culture professionnelle des agents territoriaux des EPLE et à favoriser leur pleine intégration dans l'établissement scolaire et la communauté éducative

PARTENAIRE



Geste
www.geste.com

NOUVEAUTÉS

Trois nouvelles formations aux formats et aux publics divers :

- **Statut de la fonction publique territoriale et gestion des ATTEE** (février) - Page 21
En une journée, un point complet sur le statut des ATTEE et la jurisprudence qui s'y réfère.
- **La prévention et la prise en charge des conflits** (juin) - Page 23
Une formation de deux jours pour disposer des connaissances théoriques et des outils pratiques pour prévenir et prendre en charge les conflits au sein des équipes d'ATTEE, et entre les ATTEE et les équipes de direction des établissements.
- **Les ATTEE : des agents territoriaux au cœur des établissements** (intra) - Page 24
Une formation proposée exclusivement en intra et destinée aux ATTEE eux-mêmes.

Statut de la fonction publique territoriale et gestion des ATTEE

Objectifs

- Connaître les grandes lignes statutaires indispensables pour gérer les personnels ATTEE
- Être un manager efficace et responsable en situant son action dans le cadre réglementaire et en disposant des outils appropriés

Programme

- Le cadre général de la FPT :
 - Son organisation
 - Les notions de fonctionnaire et d'agent non titulaire
 - Les droits et obligations
- Les organismes représentatifs du personnel au niveau local :
 - Commissions administratives paritaires (CAP)
 - Comités techniques (CT)
 - Comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
 - Le rôle des organisations syndicales
- Les positions administratives, le déroulement de carrière des ATTEE, la rémunération et ses composantes
- Le temps de travail des ATTEE, les congés annuels, de maladie, maternité, la maîtrise de l'absentéisme, etc.
- Le parcours professionnel :
 - Formation
 - Mobilité
 - Reclassement professionnel
 - Évaluation professionnelle
 - Prévention des risques psycho-sociaux
- Le régime disciplinaire (procédure, sanctions, recours) et la responsabilité des agents (civile, administrative et pénale)
- La fin de fonction des agents ATTEE, avant la mise à la retraite et lors de la retraite

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 2 février 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 560 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge des ATTEE

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-François Lemmet

EN BREF

Manager les ATTEE s'avère être une tâche particulièrement complexe pour les collectivités notamment en raison de l'autorité fonctionnelle exercée au quotidien sur ses agents par les équipes de direction des EPLE. À cela, s'ajoute un cadre réglementaire en constante évolution et une jurisprudence abondante. La formation apporte en une journée les connaissances essentielles sur le statut des ATTEE en privilégiant une approche opérationnelle et le partage d'outils avec l'objectif de sécuriser les procédures et de dynamiser les équipes.

POINT FORT

État complet de la réglementation et études de cas

Carte des emplois et référentiels des niveaux de service

Objectifs

- Identifier les critères à prendre en compte pour définir les besoins des EPLE et leur attribuer des moyens de façon équitable
- Concevoir et savoir utiliser les méthodes et les outils permettant d'élaborer et de faire évoluer la politique territoriale et les référentiels

Programme

- Cadre des emplois : principe d'équité et d'optimisation des moyens, paramètres pris en compte dans le calcul, cas particulier, méthode de calcul par répartition équitable des moyens ou par référentiel, traitement des écarts
- Référentiel de niveau de service pour l'entretien : par type de tâche, en régime normal et en régime dégradé
- Mise en œuvre de la politique territoriale : organisation des services territoriaux, incidence sur la gestion des personnels, traduction dans la convention, etc.

ADAPTABLE EN INTRA

Département de la Haute-Savoie - 2014

Présentation et exploitation d'un outil de calcul à partir des données du Département

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 26 et vendredi 27 mai 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la carte des emplois des ATTEE

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

Cette formation se propose de fournir, dans une perspective évolutive, l'ensemble des méthodes et des outils permettant d'élaborer des référentiels adaptés à la réalité du terrain, afin de définir la carte des emplois des ATTEE. Elle accorde une large place à la présentation des réalisations de collectivités territoriales, des missions menées par Éducation & Territoires et aux expériences dont témoigneront les stagiaires.

POINT FORT

Remise de l'outil Excel de modélisation utilisé pour calculer les effectifs d'ATTEE théoriques des EPLE

Organisation de la mission de l'entretien dans les collèges et les lycées

Objectifs

- Connaître les principes de base de l'entretien des EPLE pour accompagner les agents dans leur professionnalisation
- Dresser un inventaire des opérations de nettoyage dans les EPLE
- Déterminer la charge de travail des agents
- Disposer d'outils de mise en œuvre de l'organisation du travail
- Mettre en place des outils pour évaluer la démarche et la qualité du service

Programme

- Principes et techniques de nettoyage
- Analyse des charges de travail des agents
- Calcul des besoins : fréquence d'interventions, cadence horaire/m²
- Niveau de service
- Outils pour l'organisation du travail
- Évaluation et démarche qualité

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 31 mars et vendredi 1 avril 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la gestion des ATTEE

FORMATEUR RÉFÉRENT Alain Armetta

EN BREF

La mission de l'entretien est souvent mal considérée dans les établissements scolaires et parfois négligée par les collectivités : gouvernance insuffisante de la collectivité, organisation défailante au sein de l'établissement, manque de professionnalisation des agents, niveau de service mal défini, etc. La formation présente aux participants une démarche innovante d'organisation de la mission d'entretien dans les EPLE.

POINT FORT

Expérience de terrain du formateur, chargé de mission « entretien des EPLE » pour une collectivité

Management des ATTEE

Objectifs

- Comprendre le rôle et le positionnement du manager
- Proposer des méthodes et des outils opérationnels pour animer les équipes d'ATTEE individuellement et collectivement
- Créer les conditions d'une collaboration et d'une coordination efficace avec les EPLE pour l'animation et le pilotage des équipes d'ATTEE

Programme

- Management public : de quoi parlons-nous ?
- Rôle et positionnement du manager
- Actes managériaux clés
- Profils de management
- Actions de développement des agents
- Leviers de motivation des membres de l'équipe
- Plan de communication de l'équipe
- Conduite et accompagnement des changements
- Relation avec les EPLE
- Élaboration d'un plan d'action par participant : 1 à 3 action(s) à mettre en œuvre dans les 6 mois

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 17 et vendredi 18 mars 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la gestion des ATTEE

FORMATEUR RÉFÉRENT Vladimir Fuzellier

EN BREF

Depuis qu'elles ont en charge les agents techniques territoriaux, les collectivités s'emploient à animer, mobiliser et développer les compétences de ces équipes dans un contexte d'amélioration du service rendu et attendu. La formation vise à présenter les incontournables du management et à proposer des méthodes et des outils opérationnels d'animation des équipes, adaptés aux particularités des profils et des modes d'organisation.

POINT FORT

Ateliers, études de cas et mises en situation

NOUVEAU

Prévention et prise en charge des conflits

Objectifs

- Prévenir les tensions au sein des équipes d'ATTEE
- Prendre en charge les conflits individuels au sein de l'équipe
- Prendre en charge les conflits entre les ATTEE et les équipes de direction des établissements
- Savoir mener un entretien individuel, en particulier de recadrage

Programme

- Prévention des conflits : enjeux et outils
- Détecter les conflits
- Analyser la situation
- Faciliter la communication et la compréhension des difficultés
- Mettre en place un plan d'actions
 - Étudier les différents scénarios : tirer profit de l'existant, arborescence de solutions possibles
 - Prise en compte des impératifs
 - Formulation des souhaits
 - La matrice de décision
- Communiquer sur la situation et susciter l'adhésion à la décision prise
- Mettre en place le processus de médiation
- Outil transversal de management : l'entretien individuel

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 9 et vendredi 10 juin 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Les agents des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la gestion des ATTEE

FORMATEUR RÉFÉRENT Vladimir Fuzellier

EN BREF

Au quotidien, comme tout professionnel, les ATTEE sont susceptibles de se trouver confrontés à des situations qui génèrent des relations conflictuelles, que ce soit à titre individuel ou comme équipe. Les agents territoriaux en charge de leur encadrement ont la possibilité de mettre en place des mesures de prévention des conflits. Une fois un conflit installé, il leur appartient d'y faire face tout en préservant la relation avec les différents protagonistes.

POINT FORT

Mises en situation à partir de cas concrets

Prévention des risques psycho-sociaux

Objectifs

- Situer les risques psycho-sociaux par rapport aux autres notions comme le stress, le harcèlement moral, l'usure professionnelle, etc.
- Distinguer les facteurs de risques des manifestations qui leur sont associées
- Comprendre les différentes formes de risques psycho-sociaux et la nature des difficultés sous-jacentes
- Disposer d'outils méthodologiques pour un premier repérage des risques psycho-sociaux
- Repérer une situation de travail à problème
- Identifier des pistes d'actions pour corriger ou prévenir des situations à risque

Programme

- Historique, définitions et cadre réglementaire
- Effets des risques psycho-sociaux
- Travaux autour d'une étude de cas
- Comment analyser une situation de travail à problème ?
- Comment construire une démarche de prévention des risques psycho-sociaux ?

CONTACT

Élisa Leccia, directrice de la formation
el@education-territoires.com - 01 42 71 30 98

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la gestion des ATTEE

FORMATEUR RÉFÉRENT Marie-Agnès Bonnefoy

EN BREF

La formation propose une méthodologie pour recueillir les données nécessaires à la mise en place d'actions de prévention des risques psycho-sociaux.

POINT FORT

Études de cas

RÉFÉRENCE

Département de la Gironde - 2014

Apport d'un socle commun de connaissances et de repères dans la prévention des risques psycho-sociaux et l'amélioration de la qualité de vie au travail

NOUVEAU

Les ATTEE : des agents territoriaux au cœur des établissements

Objectifs

- Appréhender l'organisation et le fonctionnement de l'EPLE (acteurs, instances, etc.)
- Maîtriser le cadre des relations entre les agents, l'établissement et la collectivité
- Comprendre les comportements adolescents
- Se positionner au sein de la communauté éducative

Programme

- Conférence : l'établissement dans le système éducatif
- Atelier sur la connaissance de l'adolescent :
 - Notions fondamentales sur les droits de l'enfant et les comportements adolescents
 - Les conduites à risques et leur prévention
 - Reconnaître les situations de détresse
- Atelier sur la place et le rôle de l'agent :
 - Les fonctions et les missions des différents acteurs
 - Les différentes instances et le rôle des agents élus
 - La déontologie et la législation : focus sur le règlement intérieur
 - Les conduites agressives et les discriminations à l'encontre des agents
 - Le devoir d'intervention à travers l'analyse d'un « acte répréhensible »
 - Le positionnement de l'agent face à l'adolescent

CONTACT

Élisa Leccia, directrice de la formation
el@education-territoires.com - 01 42 71 30 98

PUBLIC

Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) récemment nommés

FORMATEUR RÉFÉRENT Françoise Gicquel

EN BREF

Au quotidien, les ATTEE sont les seuls représentants de la collectivité dans l'établissement. Ils se trouvent en première ligne, confrontés à une réalité professionnelle complexe : hiérarchie fonctionnelle de l'équipe de direction, gestion des relations avec les équipes éducatives, avec les adolescents, etc.

La formation vise à aider les ATTEE à prendre leur place dans la communauté éducative :

Quelle identité professionnelle pour les ATTEE ?

Quel positionnement par rapport aux autres professionnels de l'établissement ?

Aux jeunes ? Quelle médiation entre les agents, l'établissement et les services de la collectivité ? etc.

POINT FORT

Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation

Numérique

Le numérique est devenu un enjeu central pour le système éducatif français.

La loi de refondation de l'école de la République adoptée en juillet 2013 marque la volonté de l'État de « faire entrer l'école dans l'ère du numérique ». Cette ambition nationale est accompagnée d'une clarification des responsabilités incombant aux collectivités territoriales : acquisition des équipements, installation et maintien en conditions opérationnelles de l'ensemble des infrastructures et des postes de travail mais également des périphériques et des logiciels assurant le fonctionnement des équipements ainsi que des services de communication destinés à la communauté éducative.

L'heure est venue pour les Départements et les Régions de concevoir et de mettre en œuvre une politique numérique des collèges ou des lycées. Plusieurs collectivités ont anticipé ces évolutions et leur expérience est naturellement éclairante pour les autres.

FORMATEURS

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société
Éducation & Territoires

Éric Mazo, responsable de la mission TICE du Conseil
régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

EXPERT RÉFÉRENT



Serge Pouts-Lajus, concepteur de ce cycle de formation, est un expert reconnu dans le domaine des TICE. Il dirige pour Éducation & Territoires l'ensemble des missions d'études et de conseil relatives au numérique des collèges et des lycées.

RÉFÉRENCES



- Assistance à maîtrise d'ouvrage et accompagnement pour le déploiement d'ENT
- Étude sur la maintenance des équipements informatiques des collèges et des lycées
- Évaluation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de schémas directeurs numériques des EPLE
- Recherche & développement : ENT social et collaboratif avec SOPRA, X-WIKI et Axxess-OMT

NOUVEAUTÉ

Proposée exclusivement en intra, la formation « **Intervenir en établissement pour la maintenance informatique** » permet de doter les agents territoriaux en charge de la maintenance informatique des équipements des collèges et des lycées, d'un socle commun de connaissances sur le numérique éducatif et sa mise en œuvre dans les établissements.

En effet, qu'ils interviennent directement dans les établissements ou seulement en appui à distance, les agents de maintenance doivent parfaitement connaître le milieu singulier dans lequel ils opèrent, qu'il s'agisse des équipements et des services numériques, des usages administratifs et pédagogiques, des attentes et des besoins des communautés éducatives et des autorités académiques.

Schéma directeur numérique des collèges et des lycées

Objectifs

- Mesurer les enjeux liés au déploiement des architectures informatiques des établissements scolaires
- Faire le point sur les conséquences de l'application de la loi de juillet 2013
- Identifier les besoins et les attentes des établissements en matière d'efficacité et de qualité de service
- Disposer d'outils méthodologiques pour proposer aux décideurs de la collectivité une stratégie technique pour le schéma directeur numérique des EPLE du territoire et présenter son impact financier

Programme

- État des lieux et problématiques
 - Équipements et infrastructures
 - Processus d'acquisition et de mise en service
 - Réglementation et organisation du numérique et des ressources humaines associées
- Modèles et solutions
 - Cycle de vie informatique
 - Maintenance : définitions et périmètre
 - Périmètre d'intervention et convention de services
 - Tableaux de bord, indicateurs, évaluations
 - Approches financières et modèles économiques
 - Mutualisations territoriales intra/extra collectivité

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES

- Jeudi 16 et vendredi 17 juin 2016
- Jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation et des systèmes d'information (DSI) en charge de l'équipement numérique des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

Le schéma directeur numérique formalise la stratégie de la collectivité pour l'ensemble de sa politique numérique dans les collèges ou les lycées. La formation permet de balayer l'ensemble des thématiques (équipement, réseaux, applications et ressources, services et prestations, gouvernance) en s'appuyant sur de nombreux exemples concrets provenant de collectivités déjà engagées.

POINT FORT

Témoignage d'un responsable de projet avancé dans une Région

Maintenance informatique des collèges et des lycées

Objectifs

- Placer la question de la maintenance dans un cadre général incluant le système d'information de l'établissement et ceux de ses deux tutelles (académie et collectivité)
- Connaître les diverses solutions techniques disponibles, leurs avantages et inconvénients en termes techniques et financiers
- Explorer diverses solutions mises en place dans des territoires : caractéristiques, forces, faiblesses, évolutions

Programme

- Les enjeux de la maintenance comme garantie de la qualité de service
- Les composantes de la maintenance
- Le périmètre des responsabilités de la collectivité en matière d'équipement et de maintenance
- Les contraintes du contexte scolaire
- Panorama des solutions techniques et des types d'organisation
- Externalisation ou internalisation ?
- Témoignages d'une Région et d'un Département

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Vendredi 25 novembre 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 560 €

PUBLIC

Agents en charge du numérique des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

La loi de 2013 confie la responsabilité de l'acquisition et de la maintenance de tous les équipements informatiques à la collectivité de tutelle. Cette disposition met les collectivités face à un défi technique, organisationnel et financier. La maintenance n'est qu'une phase du cycle d'utilisation des équipements; sa charge dépend des modalités d'acquisition mais aussi des types d'équipements retenus.

POINT FORT

Présentation de pratiques avancées

NOUVEAU

Intervenir en établissement pour la maintenance informatique

EN INTRA
Nous contacter

Objectifs

- Connaître l'organisation générale de l'EPL : personnels, fonctionnement, contraintes
- Connaître l'organisation et les fonctions des services académiques
- Repérer les différentes composantes du numérique de l'établissement : infrastructures, équipements, services, prestations
- Identifier les rôles des personnels de l'Éducation nationale et des agents de la collectivité dans l'établissement
- Maîtriser les spécificités techniques des équipements, des logiciels de gestion du réseau local, des services numériques (ENT)
- Se préparer aux situations de crise

Programme

- Structure et fonctionnement de l'établissement scolaire
- Spécificités du numérique en milieu scolaire
- Organisation générale des services de l'Éducation nationale
- Les interlocuteurs de la collectivité
- Le numérique au quotidien une journée type, année type
- Difficultés fréquentes et moyens d'y faire face

CONTACT

Élisa Leccia, directrice de la formation
el@education-territoires.com - 01 42 71 30 98

PUBLIC

Agents territoriaux en charge de la maintenance informatique dans les établissements

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

Les Départements et les Régions mobilisent des personnels pour assurer la maintenance des équipements des collèges et des lycées. Certains interviennent directement dans les établissements, d'autres sont seulement en appui à distance. Mais tous doivent bien connaître le milieu dans lequel ils opèrent, qu'il s'agisse des équipements et des services qui sont aujourd'hui présents dans les établissements, des usages administratifs et pédagogiques auxquels ils donnent lieu, des usagers (adultes et jeunes), des attentes et des besoins des partenaires académiques de l'établissement et de la collectivité.

POINT FORT

Exposé organisé autour de cas pratiques

Régions

Depuis 1983, le rôle des Régions dans le champ de l'éducation et de la formation ne cesse de s'élargir et de s'approfondir. Les prochaines étapes du mouvement de décentralisation en cours vont dans ce sens. C'est pourquoi nous accordons à la formation des agents des conseils régionaux une attention particulière, en leur permettant de se retrouver entre eux pour traiter de questions qui, d'ores et déjà, leurs sont spécifiques.

La loi de février 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale (dite « loi Sapin ») a placé les Régions en position de coordinatrices des politiques d'orientation, de formation professionnelle et de lutte contre le décrochage scolaire. Elles sont donc amenées à repenser leur organisation afin d'intégrer ces charges nouvelles à celles qu'elles assument déjà, qu'il s'agisse du fonctionnement des lycées ou de l'apprentissage.

Les quatre formations que nous avons inscrites à notre catalogue visent à répondre aux besoins spécifiques des agents des Régions en charge des lycées (professionnels et agricoles en particulier), de l'apprentissage et de l'orientation. Pour ces quatre stages, nous mobilisons des experts spécialistes mais également des agents des services régionaux qui ont pris des positions avancées et peuvent témoigner de leur expérience.

FORMATEURS

Geneviève Fernier, ex-inspectrice de l'enseignement agricole à compétence générale (secteur administratif, juridique et financier) ; ex-gestionnaire d'EPLEFPA

Christian Forestier, successivement directeur d'IUT, président d'université, recteur de quatre Académies, directeur d'administration centrale pour l'enseignement secondaire puis l'enseignement supérieur au MENSUR et administrateur général du CNAM

Patrice Granier, ex-directeur général adjoint des services du Conseil régional de Picardie, en charge du pôle formation tout au long de la vie

Yazid Louahab, responsable de l'unité études et prospective à la direction des lycées du Conseil régional de Rhône-Alpes

Vincent Troger, maître de conférences à l'ESPÉ de l'université de Nantes, spécialiste de l'enseignement en lycée professionnel ; chercheur au Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN)

RÉFÉRENCES



- Assistance à l'élaboration de projets éducatifs régionaux
- Évaluation de projets régionaux en faveur des lycées
- Audits financiers d'EPLEFPA
- Définition des critères de calcul de la dotation attribuée aux lycées d'enseignement professionnel
- Préconisations pour la coordination des acteurs du décrochage scolaire

ét

Pour contribuer à enrichir la réflexion collective et susciter le partage d'expériences, Éducation & Territoires a organisé le 11 juin 2014 une journée d'information et d'échanges sur la mise en place du SPRO. Parmi les participants, des représentants des collectivités, des CARIF-OREF et de l'Éducation nationale.

NOUVEAUTÉ

Au fil de la décentralisation, les Régions sont devenues un pilier incontestable de l'action publique en faveur de la formation tout au long de la vie.

Conçue et animée par Christian Forestier, la formation « **Pour une politique régionale en faveur de la formation tout au long de la vie** » permet de mesurer les enjeux politiques et opérationnels liés à la mise en cohérence de l'ensemble de la politique régionale en faveur de l'éducation et de la formation.

Pour une politique régionale unifiée en faveur de la formation tout au long de la vie

Objectifs

- Appréhender l'ensemble des responsabilités actuelles de Régions dans le champ dit de la « formation tout au long de la vie »
- Maîtriser les problématiques et les dispositifs relatifs à chacun des secteurs d'intervention de la Région
- Mesurer les enjeux liés à une démarche d'unification de la politique régionale en faveur des lycées, de l'apprentissage, de la formation et de l'orientation professionnelles, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Programme

- Contexte historique et juridique
- Panorama des domaines d'intervention des Régions
 - Lycées
 - Apprentissage
 - Formation professionnelle initiale
 - Formation professionnelle continue
 - Orientation et décrochage scolaire
 - Enseignement supérieur, recherche et innovation
- Des compétences partagées :
 - Les partenaires de la Région et leurs responsabilités respectives
 - Gouvernance et instances de concertation
 - Dispositifs et outils existants
- Témoignage d'une Région travaillant à la mise en place d'une politique unifiée

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 19 et vendredi 20 mai 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Les agents des directions en charge des lycées, de l'apprentissage, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

FORMATEUR RÉFÉRENT Christian Forestier

CONTEXTE

Au fil de la décentralisation, les Régions ont vu leurs responsabilités s'étendre dans le champ de l'apprentissage, de la formation initiale et de la formation professionnelle continue. Depuis la loi du 5 mars 2014 (dite loi Sapin), le pilotage de la politique publique dans le domaine de l'apprentissage, et de la formation et de l'orientation professionnelles revient aux Conseils régionaux qui élaborent, en concertation avec leurs partenaires, le CPRDFOP, outil de programmation issu des CPRDF. Parallèlement, les Régions ont vu leurs compétences dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche renforcées par la loi du 22 juillet 2013 (dite Fioraso) qui instaure notamment le schéma régional de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation (SRESRI). Les Régions sont devenues un pilier incontestable de l'action publique en faveur de la formation tout au long de la vie (FTLV) et elles gagneraient à penser en cohérence leurs politiques en faveur des lycées, de l'apprentissage, de la formation et de l'orientation professionnelles, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Or aujourd'hui, trop souvent encore, ces politiques coexistent sans réelle complémentarité. La mise en cohérence de l'offre de formation dans les lycées généraux, technologiques et professionnels avec celle des premières années de l'enseignement supérieur (bac -3/bac+3) doit être un objectif prioritaire. La nouvelle organisation régionale et la recomposition du paysage de l'enseignement supérieur ne doivent pas être perçues comme des facteurs de complexification supplémentaires mais comme des opportunités nouvelles dans le champ de la FTLV.

Organiser et animer le service public régional de l'orientation

Objectifs

- Connaître les enjeux institutionnels et les compétences respectives des différents acteurs
- Disposer d'une méthode et d'outils pour mettre en place et animer le SPRO
- Acquérir une méthodologie opérationnelle pour assurer la coordination des plateformes de lutte contre le décrochage en association avec l'Éducation nationale et les autres structures impliquées (missions locales, maisons de l'emploi, cités des métiers, organismes consulaires, etc.)

Programme

- Contexte juridique et répartition des compétences entre les pouvoirs publics (État, Région) et les structures institutionnelles associées (CIO, CARIF, Cités des métiers, etc.)
- Compréhension du jeu des différents acteurs à travers une vision historique et pragmatique
- Modalités de mise en œuvre et d'animation du SPRO
- Focus sur la prise en charge et le suivi des jeunes décrocheurs : présentation d'expériences éclairantes de coordination de plateformes de soutien et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 1 et vendredi 2 juin 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents chargés du SPRO

FORMATEUR RÉFÉRENT Patrice Granier

EN BREF

Depuis la loi Sapin du 5 mars 2014, la politique publique d'orientation est partagée entre l'État et la Région.

À l'exception des actions relevant de la politique nationale définie par l'État, la Région coordonne désormais au niveau local les actions des organismes participant au service public régional de l'orientation. Une convention annuelle entre l'État et la Région détermine les modalités de fonctionnement du SPRO au niveau régional, notamment pour la prise en charge et le suivi des jeunes décrocheurs.

POINT FORT

Témoignages d'une Région et d'un porteur de plateforme de soutien et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Piloter l'apprentissage en Région

Objectifs

- Maîtriser les méthodologies et les outils les mieux adaptés à l'élaboration et à l'évolution d'une carte régionale de l'apprentissage équilibrée, complémentaire aux autres voies de formation professionnelle
- Assurer un financement équitable du fonctionnement des CFA et du développement de l'apprentissage dans un contexte budgétaire globalement contraint
- Animer la concertation et conduire les négociations de contrats d'objectifs et de moyens régionaux avec les organisations gestionnaires et les financeurs de l'apprentissage

Programme

- Contexte juridique et périmètre de la compétence régionale
- Pilotage technique du CPRDFOP : enjeux en matière d'offre de formation professionnelle et méthodologie d'élaboration d'une carte de la formation
- Circuits de financement des CFA de la Région
- Pilotage des négociations des contrats d'objectifs et de moyens

POINT FORT

Témoignage d'une Région et exemples de contrats

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents en charge de l'apprentissage : carte de l'apprentissage, gestion de l'offre, financement des CFA, démarche qualité, etc.

FORMATEUR RÉFÉRENT Patrice Granier

EN BREF

La Région est le principal financeur du fonctionnement des CFA et elle doit tenir compte des ressources mobilisables par les partenaires gestionnaires de l'apprentissage (taxe d'apprentissage, taxes parafiscales, contributions volontaires des branches et des organismes consulaires, etc.). Cette large compétence régionale en matière d'apprentissage va désormais pouvoir s'appuyer sur un nouvel outil instauré par la loi Sapin (2014) : le contrat d'objectifs et de moyens régional, outil particulièrement pertinent pour mettre en œuvre la politique régionale d'apprentissage.

Formations professionnelles au lycée : fonctionnement et financement

Objectifs

- Connaître l'ensemble des filières professionnelles de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole
- Maîtriser les méthodes permettant d'estimer le coût spécifique de ces formations
- Prendre en compte les différents ordres d'enseignement (général et professionnel) dans la politique régionale et dans son articulation avec la politique d'orientation et de formation professionnelle

Programme

- La place de l'enseignement professionnel dans le système éducatif français : histoire, évolutions récentes et perspectives
- Inventaire des filières de formation et prise en compte de leurs spécificités dans le calcul de la composante pédagogique de la dotation de fonctionnement
- Les formations de l'enseignement agricole
- Mise en cohérence de la politique régionale en faveur de la formation professionnelle initiale et continue

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 24 et vendredi 25 novembre 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Patrice Granier

EN BREF

Les Régions investissent pour les filières d'enseignement professionnel bien davantage qu'elles ne le font pour l'enseignement général. Une bonne connaissance de ces filières permet aux Régions de répartir leurs moyens de façon équitable et pertinente. De plus, les Régions jouent désormais un rôle déterminant dans le domaine de l'orientation (SPRO) et de la carte des formations professionnelles.

POINT FORT

Quatre exposés complémentaires par des spécialistes : Vincent Troger, Yazid Louahab, Geneviève Fernier, Patrice Granier

L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLEFPA

Objectifs

- Maîtriser les connaissances juridiques relatives aux EPLEFPA
- Appréhender la nature et les formes des missions de contrôle qui incombent aux collectivités territoriales
- Maîtriser les méthodes concrètes et les outils pratiques permettant d'exercer les fonctions de gestion et de contrôle, dans les meilleures conditions de rigueur et d'efficacité

Programme

- Organisation administrative des EPLEFPA : particularités juridiques et réglementaires, missions, centres
- Organisation comptable des EPLEFPA : réglementation comptable, acteurs, organisation informatique
- Contrôle de gestion et analytique
- Analyse du compte financier : indicateurs, analyse par centre

POINT FORT

Méthode pratique pour un contrôle éclairé et efficace de la gestion financière et comptable des lycées agricoles

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2016

PRIX NET / STAGIAIRE 1010 €

PUBLIC

Agents des directions de l'éducation en charge du contrôle des actes budgétaires et financiers des EPLEFPA

FORMATEUR RÉFÉRENT Geneviève Fernier

EN BREF

Les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) se distinguent des EPLE par leur mission et leur organisation, tant sur le plan administratif que sur le plan comptable. Ces différences ne sont pas sans incidence sur la gestion comptable et financière des établissements par la collectivité. La formation présente ces différences afin que les agents puissent conduire une analyse pertinente de la situation de ces établissements.

CONFÉRENCE-DÉBAT

Depuis 2010, Éducation & Territoires organise chaque année, en novembre, une conférence-débat sur un thème d'actualité. Cet événement réunit des représentants des Conseils départementaux et des conseils régionaux, de l'État, des associations et des syndicats représentatifs.

Il offre aux acteurs publics qui partagent la responsabilité du fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire, un temps de rencontre, de réflexion, de débat et de partage d'expériences.

Le thème de la conférence-débat du **29 novembre 2016** sera décidé au printemps en fonction de l'actualité et fera alors l'objet d'une information auprès des collectivités territoriales.

Coup d'œil sur les précédentes éditions :

2015

La nouvelle gouvernance de l'éducation dans les territoires

La réforme territoriale et l'autonomie accrue accordée aux établissements auront été les deux questions marquantes de l'année 2015 dans le domaine de l'éducation. Pour notre conférence-débat, nous proposons aux responsables de l'éducation des Départements et des Régions de se retrouver pour partager avec les représentants de l'Éducation nationale leurs analyses, leurs attentes, leurs espoirs et leurs interrogations autour de ces thématiques.



2014

Quand les collectivités pensent le futur de l'éducation

La décentralisation a mis les Départements et les Régions au cœur du fonctionnement du système éducatif. Outre les compétences qui leur ont été transférées, les collectivités s'investissent toujours davantage aux côtés des établissements par des initiatives facultatives menées en concertation avec les équipes des écoles, des collèges et des lycées et les autorités académiques. Aujourd'hui, le futur du système éducatif se construit avec les collectivités territoriales. Il leur faut désormais contribuer sans attendre, de manière active et constructive, à l'effort de prospective sur les sujets qui les concernent directement : bâtiments, fonctionnement des établissements, numérique, formation professionnelle, orientation, mixité sociale, etc. Conférence organisée en partenariat avec le SNPDEN, la FING et la 27e Région.

2013

Vers un contrat tripartite EPLE, académie et collectivité territoriale

Organisée en partenariat avec l'AEF et avec le concours du SNPDEN, la conférence-débat de 2013 porte sur le contrat tripartite EPLE/Académie/collectivité territoriale introduit par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

La journée fait le point sur les attentes des différentes parties prenantes à ces contrats en donnant la parole à des représentants de l'État, des Académies, des chefs d'établissement et des collectivités territoriales. La journée alterne interventions et table-ronde pour aborder tout à la fois l'intérêt de ces contrats, leurs contenus et les modalités de leur élaboration et de leur mise en œuvre.

2012

L'acte III de la décentralisation

En 2012, le thème retenu est celui de la décentralisation et des contenus de l'acte III alors en préparation. Au moment où les discussions s'engagent, les associations représentatives des collectivités (ADF pour les Départements, ARF pour les Régions) font connaître leurs souhaits, leurs attentes et les conditions qu'elles mettent à de nouveaux transferts de responsabilités. Une conférence-débat consacrée à la confrontation des points de vue entre les institutions.

CALENDRIER 2016

Les dates de stage sont susceptibles de changer en cours d'année, nous vous invitons donc à consulter le calendrier des formations mis à jour sur notre site Internet : www.education-territoires.com

	DATES	INTITULÉ	THÉMATIQUE	DURÉE	PAGE
JAN	Ven.29	Découverte du système éducatif	Bases	1 jour	7
FÉV	Mar. 2	Statut de la fonction publique territoriale et gestion des ATTEE	Agents	1 jour	21
	Jeu.4-Ven.5	Sectorisation scolaire et projection démographique	Fonctionnement	2 jours	16
MARS	Jeu.10-Ven.11	L'analyse des comptes financiers des EPLE (1 ^{re} session)	Financement	4 jours (2+2)	11
	Jeu.10-Ven.11	La dotation globale de fonctionnement des EPLE	Financement	2 jours	12
	Jeu.17-Ven.18	Management des ATTEE	Agents	2 jours	23
	Mar. 22	L'utilisation des locaux et des équipements des EPLE en dehors du temps scolaire	Fonctionnement	1 jour	18
	Jeu.31-Ven.1 avril	L'analyse des comptes financiers des EPLE (2 ^e session)	Financement	4 jours (2+2)	11
	Jeu.31-Ven.1 avril	Organisation de la mission de l'entretien dans les collèges et les lycées	Agents	2 jours	22
AVRIL	Mar. 5	Gestion financière du service de restauration et d'hébergement	Financement	1 jour	14
	Jeu.7-Ven.8	Compétences et responsabilités des collectivités dans le champs de l'éducation	Bases	2 jours	7
	Jeu.7-Ven.8	Construire et rénover des bâtiments scolaires : enjeux et outils	Fonctionnement	2 jours	17
MAI	Jeu.12	L'analyse des comptes financiers des EPLE - Ratios et tableau de bord	Financement	1 jour	11
	Jeu.19-Ven.20	Pour une politique régionale unifiée en faveur de la formation tout au long de la vie	Régions	2 jours	29
	Mar.24	Le financement des établissements privés par les collectivités	Financement	1 jour	13
	Jeu.26-Ven.27	La maîtrise de l'énergie dans les EPLE	Fonctionnement	2 jours	18
	Jeu.26-Ven.27	Carte des emplois et référentiels des niveaux de service	Agents	2 jours	22
JUIN	Mar.1-Jeu.2	Organiser et animer le service public régional de l'orientation	Régions	2 jours	30
	Jeu.9-Ven.10	Le dialogue de gestion entre l'EPLE et la collectivité	Fonctionnement	2 jours	19
	Jeu.9-Ven.10	Prévention et prise en charge des conflits	Agents	2 jours	23
	Jeu.16-Ven.17	Schéma directeur numérique des collèges et des lycées	Numérique	2 jours	26
SEPT	Mar.27	L'utilisation des locaux et des équipements des EPLE en dehors du temps scolaire	Fonctionnement	1 jour	18
	Jeu.29-Ven.30	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE (1 ^{re} session)	Financement	4 jours (2+2)	10
OCTOBRE	Jeu.6-Ven.7	Relations conventionnelles entre l'EPLE et la collectivité : convention et contrat tripartite	Bases	2 jours	8
	Jeu.6-Ven.7	Piloter l'apprentissage en Région	Régions	2 jours	30
	Jeu.13-Ven.14	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE (2 ^e session)	Financement	4 jours (2+2)	10
	Jeu.13-Ven.14	Les logements de fonction	Fonctionnement	2 jours	17
NOVEMBRE	Jeu.17-Ven.18	L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLEFPA	Régions	2 jours	31
	Mar.22	Ouverture, fermeture et fusion d'EPLE	Bases	1 jour	8
	Jeu.24-Ven.25	Formation professionnelles au lycée : fonctionnement et financement	Régions	2 jours	31
	Ven.25	Maintenance informatique des collèges et lycées	Numérique	1 jour	27
	Mar.29	Conférence-débat		1 jour	32
DÉC	Mar.6	Contrôle des actes budgétaires des EPLE - Perfectionnement et études de cas	Financement	1 jour	10
	Jeu.8-Ven.9	Mutualisation des achats des EPLE	Fonctionnement	2 jours	19
	Jeu.8-Ven.9	Schéma directeur numérique des collèges et des lycées	Numérique	2 jours	26



é d u c a t i o n
t e r r i t o i r e s

BULLETIN D'INSCRIPTION

Stagiaire

Nom : Prénom :

Grade : Fonction :

Direction :

Service :

Tél : Fax :

Mél :

Stage

Intitulé :

Date(s) : Prix :

Collectivité

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Service formation

Responsable : Contact (si différent) :

Adresse (si différente) :

Code postal : Ville :

Tél : Fax : Mél :

Je demande que me soit adressée une facture en exemplaires.

Cette facture vaut convention simplifiée. Une convention de formation continue peut être adressée au service formation, sur demande.

Annulation d'inscription

- Toute annulation d'inscription doit être notifiée à Éducation & Territoires par écrit.
- En cas de désistement intervenant moins de 6 jours ouvrables avant le démarrage du stage, l'intégralité du montant de la formation sera facturée.
- Jusqu'à l'ouverture de la formation, la collectivité a la possibilité de remplacer le participant inscrit par un agent au profil équivalent. La demande de remplacement doit être adressée par écrit.

Date et signature

Ce bulletin, également téléchargeable sur notre site www.education-territoires.com, est à retourner, dans les meilleurs délais, avant le début du stage à : Éducation & Territoires - 57, rue Meslay 75003 Paris - Fax : 01 42 78 80 12
Pour tout renseignement : Martine Bâlon - Tél : 01 42 71 30 98 - mb@education-territoires.com

Organisme de formation déclaré sous le n° 11 75 386 91 75 auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France

INFORMATIONS PRATIQUES

Avant le stage

Le bulletin d'inscription, page 34 ou téléchargeable sur notre site Internet, est à retourner avant le début du stage par :

- Mail : mb@education-territoires.com
- Courrier : Éducation & Territoires - 57, rue Meslay - 75003 Paris
- Fax : 01 42 78 80 12

Après réception du bulletin d'inscription, une fiche pratique est envoyée au stagiaire (lieu, horaires, liste d'hôtels, etc.) et une convention de formation continue peut être adressée au service formation, sur demande.

Les prix comprennent les dossiers pédagogiques, le(s) déjeuner(s) et les pauses-café ; hors voyages et hébergement.

Éducation & Territoires se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage de formation en raison d'un nombre insuffisant de participants ou pour tout cas de force majeure.

Annulation d'inscription

- Toute annulation d'inscription doit être notifiée à Éducation & Territoires par écrit.
- En cas de désistement intervenant moins de 6 jours ouvrables avant le démarrage du stage, l'intégralité du montant de la formation sera facturée.
- Jusqu'à l'ouverture de la formation, la collectivité a la possibilité de remplacer le participant inscrit par un agent au profil équivalent. Toute demande de remplacement doit être notifiée par écrit.

Pendant le stage

À Paris, toutes nos formations ont lieu dans le centre-ville (quartiers Opéra ou Grands Boulevards).

Le nombre de participants par stage est au minimum de 5 et au maximum de 15.

Les stages se déroulent, en règle générale, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Pour les stages de plusieurs jours, la dernière journée se termine à 16h30.

Après le stage

Nous offrons aux stagiaires, pendant les trois mois qui suivent la formation, la possibilité d'interroger nos experts en leur envoyant des questions techniques et juridiques simples, en rapport direct avec la formation suivie, à l'adresse suivante : expert@education-territoires.com

L'ensemble des questions posées, ainsi que les réponses précises et argumentées qui leur sont apportées, sont compilées dans un recueil que nous envoyons en fin d'année aux directions de l'éducation des collectivités.



Le texte du catalogue est composé
avec le caractère Minuscule,
dessiné par Thomas Huët-Marchand
256tm.com



éducation & territoires

57, rue Meslay - 75003 Paris
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12
contact@education-territoires.com

SARL au capital de 80000€
RCS Paris B 442735790

Organisme de formation déclaré sous le n°11 75 386 91 75
auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France

FABRICATION MAISON 2015 / IMPRIMERIE MAUGEIN
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :
GILLES BASSIGNAC & JEAN-MICHEL TURPIN